

Adresse de la commune de Jarnac (Charente) qui témoigne de son dévouement à la Convention, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Jarnac (Charente) qui témoigne de son dévouement à la Convention, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 251;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28091_t1_0251_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

plus sages pour la marche du gouvernement révolutionnaire, montre de l'autre, dans ces calomniateurs les ennemis de la révolution. Il apprend à la France que son idolatrie doit être toute entière à la chose publique, et qu'elle se prostitue en s'attachant aux personnes. Il lui apprend que lorsque l'insurrection ne serait point le cri du besoin du peuple, loin d'être le plus saint des devoirs, elle serait le plus grand des forfaits.

Législateurs, vous qui dans les crises les plus violentes ne doutâtes point du salut de la patrie, les immenses travaux ne seront jamais au-dessus de vos forces; vous, retenus dans vos postes par la volonté des hommes libres, nous vous avons toujours envisagés comme seuls développant les vrais principes régénérateurs de la France; c'est à votre voix seule que nous nous sommes toujours réunis; c'est elle qui dissipant l'intrigue et l'intrigant ne conservera que la patrie et le patriote. C'est elle qui faisant enfin retentir ces mots justice et probité, vient de faire pâlir le faux patriote dont la cupidité effrénée précipitait la France dans le chaos, et déconcertait l'aristocratie qui dès longtemps n'entrevoit des ressources que par l'espoir des erreurs et des crimes.

Pour nous, appelés à coopérer au bonheur commun, nous ne cesserons de prouver notre attachement invincible à la République par l'exécution ponctuelle de vos sages décrets, par la simplicité des mœurs républicaines.

Encouragés par les exemples que vous présentez à l'univers, nous nous écrivons : O vertu, tu n'es donc pas un vain nom ? De la Convention, tu pars pour embraser tous les cœurs, et former le lien social le plus indissoluble.

Vive la République, vive la Montagne !»

Lecture faite de l'adresse à la Convention nationale par un des commissaires nommés à cet effet.

Le conseil général, ouï l'agent national, arrête qu'elle sera incessamment envoyée. Signé à l'original du dossier, le président tous les membres assistant et le secrétaire greffier.

FAIZE, RONET, BURNOT, FEUGRAT.

VII

[*La comm. de Jarnac, à la Conv.; 8 germ. II*] (1).

« Hébert et ses complices expiant à l'échafaud leurs horribles forfaits, incorruptible Montagne, consolide ton ouvrage et confond les projets liberticides de l'infâme Pitt. Sois terrible envers les conspirateurs. Sauve enfin la République, en écrasant à la fois toutes les factions et en anéantissant tous ceux qui voudraient s'opposer à la volonté d'un peuple, qui veut être libre et heureux et qui, pour assurer à jamais l'égalité, saura sacrifier ses moyens, ses forces, et tout le sang qui coule dans ses veines. »

ALIBERT, FOURNIÉ, BLANIÉ, AUSSET, CASTAGNE, HENRAY, BANTAREL, PONS, OSSIFE.

(1) C 302, pl. 1092, p. 6. Charente.

VIII

[*La comm. de Dijon, à la Conv.; 20 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Vous venez encore une fois de sauver la patrie; la patrie reconnaissante applaudit de toutes parts à vos lumières et à votre courage. Et nous aussi, Républicains de la section du centre de la commune de Dijon, nous applaudissons à vos travaux, parce que nous nous croyons dignes d'en recueillir les fruits.

Il était réservé aux génies qui avaient posé les bases du bonheur du peuple, de le défendre contre les prestiges de ses ennemis. L'horizon politique, il faut l'avouer, commençait à s'obscurcir : une lutte orageuse s'était élevée entre le crime et la vertu; la licence et la liberté; le patriote inquiet semblait déjà se demander qu'est-ce donc que le patriotisme, où se serait-il retiré ? Mais vous avez déchiré le crêpe qui voilait les droits sacrés de l'homme et la constitution. La foudre populaire a brillé du haut de la Montagne, et l'ennemi du peuple est rentré dans les ruines ténébreuses d'où il était sorti.

Sous quel dehors maintenant se produira la tortueuse et lâche aristocratie ? Le fanatisme n'est plus, le modérantisme est mort, et le zèle simulé du charlatanisme vient d'être terrassé par sa propre fureur et son iniquité.

Citoyens représentants, vous êtes l'œil perçant du peuple; il ne veut plus voir que par vous, et par vous il verra tout.

Continuez à veiller; poursuivez, frappez les factieux, sous quelques masques qu'ils se présentent, de quelque côté qu'ils se trouvent; que la vertu, que la probité règnent, et périssent à jamais l'égoïsme et le mensonge. »

GUYON, D'ABZAC, TRULLARD, DELMASSE, PORREL.

IX

[*La Sectⁿ des Amis de la patrie de la comm. de Reims, à la Conv.; 20 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Une nouvelle conjuration liberticide, s'était élevée sur l'horizon républicain, votre surveillance l'a déjouée au moment où elle allait éclater, et les traîtres ont déjà expié leur forfait; la République entière a appris avec indignation qu'il existât encore dans son sein des enfants assez dénaturés pour machiner la perte et l'anéantissement de leur patrie; de toutes parts, elle applaudit aux coups vigoureux que vous avez portés aux patricides; de toute part, elle vous félicite sur les mesures sévères et rigoureuses que vous prenez pour déjouer toutes factions destructrices de la liberté.

La section des Amis de la patrie de la commune de Reims joint sa voix à celle de toutes

(1) C 302, pl. 1092, p. 7.
C 302, pl. 1092, p. 8.